

AUTO ECOLE SAINT NICOLAS
23 Rue MARCEAU
76600 Le HAVRE

3.1 - HORAIRES COURS THEORIQUES ANIMES PAR UN FORMATEUR

Séance cours théoriques : le mardi de 17h à 19h

Les thèmes abordés peuvent être les suivants selon les attentes et besoins des élèves :

- stationnement
- panneaux, usagers, 1^{er} secours...
- défaut du port de la ceinture de sécurité
- vitesse
- alcool et stupéfiants
- fatigue
- téléphone au volant et autres distracteurs
- la route (autoroute et rond-point...)
- divers (éco-conduite, entretien, documents administratifs...)

Une autre séance pourra être un autre jour de la semaine en fonction des préparations d'examens (modification du jour pendant les congés affichage sur le tableau).

L'accès aux séances d'entraînement au Code de la route est libre, tous les jours aux horaires d'ouverture du bureau.

3.3 PROCEDE D'EVALUATION EN COURS ET EN FIN DE FORMATION

La pratique

L'auto-école procède à l'évaluation des acquis de ses élèves selon le procédé suivant :

- en permis B, AAC et CS, évaluation suivant le document « bilan de conduite » - en annexe – après la 15^{ème} heure de conduite
- un examen blanc suivi la grille d'évaluation située dans la fiche de suivi papier.

Chaque enseignant renseigne pour chaque élève la fiche de suivi et veille au bon remplissage du livret numérique d'apprentissage.

Pour les leçons réalisées sur le simulateur de conduite, la progression de l'élève est automatiquement renseignée dans la fiche de suivi, dans le « P » de suivi pratique sur Easysystème.

L'élève peut procéder à son auto-évaluation dans son livret numérique d'apprentissage, pour chaque sous-compétence visée.

La théorie

Le suivi individuel des entraînements au Code de la route (ETG) est effectué dans le logiciel de gestion AGX.